
2014 12 08 Compte rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Secrétaire de séance : M. Éric Rollandin

La séance est ouverte à 20h30

Préambule :

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour rajouter à l'ordre du jour le point suivant : délibération portant sur l'engagement à réaliser les diagnostics et travaux pour la mise aux normes de la salle des fêtes afin que le rapport de la CCDSA de la préfecture et du SDIS soit favorable pour l'utilisation partielle ou totale de la salle des fêtes.

1. Approbation du PV de la séance du 7 novembre 2014

M. le Maire soumet le projet de compte-rendu à l'approbation le projet de compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2014. Aucune remarque n'est formulée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

2. Autorisation de paiement de l'investissement à hauteur de 25% du Budget Primitif 2014

Eu égard aux investissements en cours, il est nécessaire de pouvoir honorer les créances avant la validation du budget 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

3. Positionnement des panneaux de limite d'agglomération

Suite au transfert de compétences concernant les centre-bourg, 4 panneaux seront installés. Le positionnement sera établi en lien avec les services de la Communauté de communes du Savès.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

4. Situation du chantier de l'église

Concernant la peinture du clocher plusieurs devis ont été demandés. Dès réception, une décision sera prise.

Il est à noter qu'une attache de cloches est défectueuse. Des devis avaient été demandés. Les coûts étaient importants. Une nouvelle évaluation du risque sera déterminante pour prendre une décision relative à la pertinence de travaux.

Sur les murs de l'église, des champignons se développent. Il semble que les zones concernées soient humides. Les travaux de décaissement n'ont pas eu d'effet et un assainissement est à envisager. Ce point est mis à l'étude en vue d'un chiffrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

5. Inauguration des bâtiments

Eu égard aux agendas électoraux et aux contraintes des personnalités, il sera important de choisir la date au plus tôt. La date envisagée à ce jour est le 20 juin.

M. Le Maire va proposer cette date aux personnalités.

6. Organisation de la journée citoyenne du 13 décembre

Un récapitulatif de l'ensemble des travaux a été transmis à chacun des volontaires. L'accueil de la journée est prévu à 8h30.

Chacun devra respecter rigoureusement la sécurité afin que cette journée reste placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

44 personnes ont répondu favorablement. L'ensemble des participants sera réparti en 9 ateliers et les équipes seront constituées autour d'un responsable.

Les responsables d'équipes ont en charge l'organisation du poste de travail ainsi que de l'approvisionnement en outillage.

Le Conseil Municipal se réjouit de l'engouement que suscite cette journée.

7. Compte-rendu de réunions

EDF

L'ARS indique la procédure à suivre pour les personnes atteintes de lourdes pathologies.

SEBCS

Le tarif pour les particuliers reste inchangé.

8. Mise aux normes de la salle des fêtes

Le 21 octobre le Service Départemental d'Incendie et de Secours a réalisé la visite de sécurité périodique à la salle des fêtes. La commission départementale a émis un avis défavorable concernant les deux niveaux de la salle des fêtes.

Trois points ont été relevés :

- Absence du RVAT suite aux travaux réalisés en 2005 sans avis de la commission de sécurité compétente.
- Absence de dispositif d'alarme.
- Absence d'isolement du local réserve.

Le Conseil Municipal va consulter des entreprises agréées afin de réaliser les travaux.

En l'état actuel des actes administratifs reçus en Mairie, l'utilisation de la salle des fêtes est suspendue.

Informations et questions diverses

Les devis de défibrillateurs ont été demandés. Pour un équipement complet, il faut compter 1203 ,34€HT.

Le Conseil Municipal valide l'achat d'un défibrillateur qui sera installé au village.

L'ordre du jour est épuisé : il est 23h10